

Comment faire une demande de licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter ?

Etape 1

Les deux autorisations (d'exploiter et d'exercer) sont nécessaires pour l'acquisition d'une licence.

Remplir tous les champs du formulaire.

Etape 2

Faire signer le formulaire par les personnes suivantes :

- Titulaire de l'autorisation d'exercer (certificat cantonal d'aptitudes/CCA pas demandé)
- Employeur (pour la demande d'autorisation d'exploiter)
- Propriétaire de l'immeuble ou la gérance

Etape 3

Joindre les pièces justificatives suivantes :

Pour l'autorisation d'exercer

- Photocopie du permis de séjour (ressortissants étrangers) ou de la pièce d'identité (ressortissants suisses)
- Extrait du casier judiciaire établi moins de 3 mois avant le dépôt de la demande
- Copie du contrat de travail (si employé) à 50% au minimum

Si vous exploitez ou avez exploité par le passé un commerce, joindre également :

- Attestation de la caisse de compensation prouvant le paiement des assurances sociales (**AVS, AI, APG...**) pour vos employés
- Attestation de la caisse de pension prouvant le paiement des assurances sociales (**LPP**) pour vos employés

Pour l'autorisation d'exploiter (employeur)

- Photocopie du permis de séjour (ressortissants étrangers) ou de la pièce d'identité (ressortissants suisses) pour la personne physique
- Extrait du casier judiciaire établi moins de 3 mois avant le dépôt de la demande, sauf pour les SA et Sàrl
- Extrait du Registre du commerce (si inscrit au RC)

Si vous exploitez ou avez déjà exploité par le passé un commerce, joindre également :

- Attestation de la caisse de compensation prouvant le paiement des assurances sociales (**AVS, AI, APG...**) pour vos employés
- Attestation de la caisse de pension prouvant le paiement des assurances sociales (**LPP**) pour vos employés

Etape 4

Ce formulaire est à **déposer ou à envoyer** avec le dossier complet à la :

Police cantonale du commerce (PCC)
rue Caroline 11
1014 Lausanne

Remarques

1. Le traitement de la licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter donnera lieu à la perception d'un émolument de **CHF 300.-** (art. 54 LADB).
2. Un commerce ne peut être exploité qu'à partir du moment où la licence a été accordée (art. 32 LADB).
3. Une demande incomplète pourra être refusée (art. 62 RLADB).
4. Tout changement de titulaire d'autorisation d'exercer ou d'exploiter doit être annoncé **30 jours** à l'avance au département, avec copie à la municipalité. Une nouvelle demande de licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter doit être déposée auprès du département durant ces 30 jours (art. 63 RLADB).

Remplir le formulaire au dos

DEMANDE DE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS ALCOOLIQUES A L'EMPORTER (v2015.2b)

Police cantonale du commerce (PCC)

rue Caroline 11 - 1014 Lausanne (tél. 021 316 46 01) – www.vd.ch/police-commerce

Dès le (jour/mois/année) : / /

Données relatives au débit de boissons alcooliques

Nom du commerce :

Adresse : Numéro :

NPA : Localité :

Téléphone : E-mail :

1. Demande d'autorisation d'exercer (gérant)

Nom : Tél. fixe :

Prénom : Tél. portable :

Né(e) le (jour/mois/année) : / /

Adresse : Numéro :

NPA : Localité :

Nationalité : E-mail :

2. Demande d'autorisation d'exploiter (employeur/débiteur)

ou Société : Tél. fixe :

Nom : Tél. portable :

Prénom : Né(e) le (jour/mois/année) : / /

Adresse : Numéro :

NPA : Localité :

3. Accord du propriétaire de l'immeuble ou de la gérance

ou Société : Tél. fixe :

Nom : Tél. portable :

Prénom : Né(e) le (jour/mois/année) : / /

Adresse : Numéro :

NPA : Localité :

1. Signature de la personne demandant l'autorisation d'exercer

Lieu et date : Signature :

2. Signature de la personne ou du représentant de la société demandant l'autorisation d'exploiter

Lieu et date : Signature :

3. Signature du propriétaire de l'immeuble ou de la gérance qui confirme la validité du bail

Lieu et date : Signature :